

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1346/SG/ESJ portant organisation d'un concours direct de recrutement de moniteurs d'enseignement de l'arabe.

n° 72-1346/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

13 septembre 1972

Numéro JO

n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro

25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Les épreuves théoriques du concours direct de recrutement de 6 moniteurs d'enseignement de l'arabe se dérouleront le jeudi 21 septembre 1972 dans les locaux de l'école primaire publique du Quartier de la Plaine à Djibouti à partir de 7h 15. L'horaire des épreuves est fixé par le Président de la Commission chargée d'examiner les candidats.

Art. 2

Les épreuves pratiques se dérouleront entre le 1 octobre 1972 et le 31 janvier 1973 à des dates fixées, pour chacun des candidats admissibles, par le Chef des services de l'Enseignement.

Art. 3

Le registre d'inscription des candidats sera ouvert aux services de l'Enseignement du lundi 28 août au samedi 9 septembre 1972.

Art. 4

La Commission chargée d'examiner les candidats est composée comme suit : Le Chef des services de l'Enseignement, président; M. Salleras, inspecteur de l'enseignement de l'arabe, vice- président. La sous-commission chargée, sous la présidence de l'Inspecteur de l'enseignement de l'arabe, de la correction des épreuves théoriques comprend : M. Mohamed Aden, chef du service des Affaires administratives, membre ; M. le Commandant Fleutiau, membre. Les membres de chacune des sous-commissions chargées, sous la présidence de l'Inspecteur de l'enseignement de l'arabe, de juger les épreuves pédagogiques et pratiques des candidats admissibles à ces épreuves seront choisis par le Chef des services de l'Enseignement, président de la Commission, parmi les personnes désignées ci-dessous : M. Mohamed Aden, arabisant ; M. Fleutiau, arabisant ; M. Poitevin, conseiller pédagogique ; M. Fourdin, conseiller pédagogique; à raison d'un arabisant et d'un conseiller pédagogique par souscommission.